



COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2020-104 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Pierre LARRIBE, entreprise Larribe & Chevalier, chemin de Dominique - ZI Tour de Loyre, 19360 MALMORT**, en vue de réaliser des travaux **de branchement gaz** .
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Circulation et stationnement sur le Chemin Joli, du jeudi 27 août 2020 au vendredi 25 septembre 2020 de 8h00 à 17h00.

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature est interdite pendant toute la durée de travaux.

Par dérogation et autant que cela sera possible, un accès aux véhicules des habitants du Chemin Joli devra être maintenu.

ARTICLE 2: Signalisation.

L'entreprise **Larribe & Chevalier**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

SIGNALISATION AUX USAGERS :

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 4: Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Monsieur le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Pierre LARRIBE, entreprise Larribe & Chevalier, chemin de Dominique - ZI Tour de Loyre, 19360 MALMORT.

Le 26 août 2020.
LE MAIRE DE MEYMAC,


Monsieur Philippe BRUGERE

